Nous sommes là pour vous aider

(25)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

cerfa

n° 11527*03

Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité :

☒ Madame ☐ Monsieur

Votre nom (de naissance): METAYER

Votre nom d'usage (ex. nom d'épouse)

Vos prénoms : ANNICK

Votre date et lieu de naissance : 03/07/1971 à ANGOULEME

Votre profession : Adjoint Administratif

Votre adresse : 79, Rue de St Yence

Code postal 87100 Commune: LIMOGES

Pays: France.

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui ☒ non ☐

Si oui, précisez lequel : Ancien collègue sur la Commune d'AUSSAC-VADALLE

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 Euros d'amende le fait d'établir une attestation ou certificat faisant état de faits matériellement inexacts".

TA Poitiers 2300505 - reçu le 21 février 2023 à 17:35 (date et heure de métropole)

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

J'ai été recrutée à Aussac-Vadalle en Septembre 1996 (j'avais 25 ans) en contrat à durée déterminée. En effet, j'avais effectué le remplacement par l'intermédiaire du CDG 16, de la secrétaire en poste à l'époque Mme Florence SALOMON.
A compter du 1er Janvier 1999, Gérard LIOT m'a stagiairisée et titularisée un an plus tard sur le poste de secrétaire de mairie à temps non complet au tout début.
J'ai travaillé auprès de Gérard LIOT pendant 12 ans, mais je vais vous détailler mon parcours professionnel.

En effet, les premières années se sont bien passées. C'était mon premier poste en tant que titulaire et lui c'était son premier mandat en tant que maire. J'appréciai beaucoup mon travail et la relation avec le public.

Mais malheuresement cela s'est vite dégradé lors du 2nd mandat. Je n'ai jamais rien dit, mais je reconnais aujourd'hui que j'aurai dû parler. A l'époque, je n'avais ni enfant, ni compagnon. Mon travail était mon unique centre d'intérêt et il l'a vite compris malheuresement pour moi. Gérard LIOT est un individu charismatique, toujours à vouloir des documents non essentiels tout de suite et pas dans

Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Annick METAYER certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à: Limoges **Le** 14/02/2023

Signature

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

TA Poitiers 2300505 - reçu le 21 février 2023 à 17:35 (date et heure de métropole)

heure. Les coups de fils incessants ont commencé. Le matin j'étais à peine assise sur mon fauteuil qu'il appelait déjà et me commandais du travail sans se préoccuper de ce que j'avais prévu pour la journée (exemple la paie qui ne pouvait pas attendre). Vu ses appels incessants, je n'arrivais pas à faire le travail courant donc il m'est arrivé de débaucher à 19h, 20h voir même 21h parfois. Et j'ai fait l'erreur de ne jamais récupérer mes heures. J'étais naïve à ce moment là.

Je devais toujours être joignable quand il appelait et surtout je devais STOPPER net ce que j'étais en train de faire, pour m'exécuter sur SES demandes qui pour moi étaient futiles et inutiles ou qui pouvaient attendre quelques heures de plus. Il me rabaissait continuellement. Un de mes collègues de la DDE, un jour, de passage à la mairie pour un dossier d'urbanisme a assisté à un échange téléphonique entre Gérard LIOT et moi. Il m'a dit à la fin de l'appel "Mais Annick tu te rends compte de la façon dont il te parle, réagit, pars, ne reste pas là".

Un autre exemple qui m'a marquée. Un matin j'étais en présence de parents qui venaient de perdre leur fils dans un accident de la route sur la RN10 sur la commune. Gérard LIOT m'appelle de son poste du SDITEC pour me demander une information comptable. Je lui réponds que je suis occupée sur le décès survenu le matin même et que je suis en présence des parents endeuillés et je raccroche. Vingt minutes plus tard, il débarque en furie dans mon bureau sans se soucier des parents présents et me dit sur un ton agressif qu'il ne supporte pas que je lui raccroche au nez. Et il repart furieux comme il était arrivé en claquant la porte. Et il insiste pour que je lui envoie les documents qu'il m'a demandé dans l'heure.

Il ne supportait pas que je sympathise avec les familles des

TA Poitiers 2300505 - reçu le 21 février 2023 à 17:35 (date et heure de métropole)

adjoints de l'époque Mr DEBEAULIEU (décédé à ce jour) et Mr MAUPETIT ou certaines autres familles de la commune. Quand il apprenait que durant le WE j'avais passé un moment chez l'un deux pour un repas ou un café, dès le lundi il me le reprochait clairement. Mais ceci était ma vie privée donc je n'ai pas cédé.

Il ne supportait pas non plus le lien professionnel que j'entretenais avec Mr DEFALLOIS Trésorie à Mansle à l'époque. Ce dernier reconnaissait et respectait mon travail et Gérard LIOT ne supportait pas cela. Un jour le trésorier lui a dit clairement que je n'étais pas SA propriété, j'étais une secrétaire et qu'il devait me respecter en tant que tel. Je peux vous assurer que Gérard LIOT est parti furieux de la salle.

En fait, il ne supportait jamais quand quelqu'un le contredisait. Nous étions peu d'agents communaux mais il essayé par tous les moyens de "nous monter les uns contre les autres". Un jour, il a dit à une de mes collègues (Mme JEANNOT), que j'avais dit certaines choses. J'ai dû lui prouver que je n'avais nullement dit ces paroles. Elle a convenu, qu'elle s'était faite manipuler. Comme dit le proverbe "diviser pour mieux régner".

Voilà les appels se faisaient de plus en plus fréquents de multiples durant la journée, le WE, durant mes congés. Un matin fin 2007, le coup de fil de TROP, j'ai craqué. Une de mes collègues de la cantine venant faire des copies à la mairie a constaté mon état. Elle m'a conseillé d'aller chez le medecin sinon elle m'y conduisait sur le champ. Je n'ai pas voulu qu'elle ait des problèmes avec Gérard LIOT, donc j'y suis allée seule. Quand le médecin m'a reçue, son premier geste a été de prendre un imprimé d'arrêt maladie et a noté l'objet "Etat dépressif reactionnel à un harcèlement moral". Il m'a expliqué qu'il voyait le manège depuis plusieurs mois lors des précédentes consultations, et de mes conversations. En effet, quelques semaines plus tôt, j'avais fait une chute provoquée par des vertiges liés au stress que je vivais,

TA Poitiers 2300505 - reçu le 21 février 2023 à 17:35 (date et heure de métropole)

mais que je taisais.
Donc ce jour là, le 19 Décembre 2007, je me souviens très bien avoir dit au médecin " mais il va me tuer ".
Le médecin a essayé de me calmer et me rassurer.
Il m'a dit d'aller déposer les deux feuillets à la mairie et de garder pour moi le 1er feuillet comme la loi l'impose. Mais voilà que durant toute la journée, mon téléphone fixe et portable n'ont pas arrêté de sonner, et je n'ai pas décroché. En fait, Gérard LIOT a laissé de multiples messages en m'imposant de lui dire l'objet de l'arrêt. Mon médecin traitant est repassé à mon domicile le soir car je pense qu'il craignait que je ne fasse une bêtise. Lors de son passage, il m'a trouvée anéanti, prostrée, il a écouté tous les messages et m'a rassurée en me disant : " Vous ne décrochez pas je m'en occupe ". Et de ce jour là, je n'ai plus eu à faire à Gérard LIOT. Je ne sais pas ce que le médecin a fait mais les appels répétitifs ont stoppé net.

Mais à cause de cet individu, j'ai dû être sous traitement et avoir un suivi psy pour me reconstruire. J'avais perdu toute ma confiance en moi, je mangeais très peu et je dormais beaucoup. Et comme vous pouvez imaginer toutes les idées noires qui vont de pair. Cette psy (Dr Evelyne PÉROCHON) a réussi à me faire comprendre après plusieurs semaines, voir mois, que je n'y étais pour rien dans mon état. J'étais en présence d'un individu PEVERS NARCISSIQUE, qu'il m'avait manipulé et que j'étais sous son emprise.

Une fois avoir compris cela, j'avais encore plus la haine et il m'a fallu des mois et des mois pour ne plus cauchemarder de LUI. Oui dans mes cauchemars, il y avait des engueulades et pour arriver à en finir je l'écrasais avec mon véhicule. Mes nuits étaient horribles, c'est pour cette raison que j'étais arrivé à dormir le jour afin de ne pas dormir la nuit. Cela a duré des semaines.

Ensuite grâce aux adjoints en poste qui m'ont fait une attestation stipulant que mon travail et mon dévouement

TA Poitiers 2300505 - reçu le 21 février 2023 à 17:35 (date et heure de métropole)

étaient irréprochables, que j'ai pu reprendre peu à peu confiance en moi et ainsi trouver le courage de postuler ailleurs. En mai 2008, j'ai trouvé un poste hors département car Gérard LIOT avait fait en sorte que je ne trouve aucun poste en Charente.

Pour moi, nous ne pouvions plus travailler ensemble car nous n'avions plus la même définition du service public.
→ pour Moi : Service public = être au service des administrés
→ pour Gérard LIOT : Serv public = les administrés et la secrétaire sont à MON service.

Je ne regrette nullement d'être partie, car j'aurai pu faire une bêtise (suicide). Heureusement, j'étais soutenue par les adjoints du 1er et 2nd mandat, par des collègues extérieurs de la DDE, de la trésorerie et de mon collègue à la CDC de la Boixe, Frédéric MILLAC.

J'ai été arrêtée du 19 Décembre 2007 à Aout 2008 date de mes prises de fonction dans la nouvelle collectivité.

Je n'ai jamais porté plainte car il s'était arrangé pour ne pas avoir de témoin qui auraient pu témoigner pour moi. Mais j'ai toujours dis que si un jour une personne portait plainte ou entamer une procédure judiciaire à son encontre, que j'amènerai mon témoignage pour arriver à déclencher une enquête ou autre chose pour l'empêcher de continuer à détruire d'autres personnes.

Je remercie Pascal avec qui j'ai travaillé quelques années de m'avoir fait signe. Malgré la situation, je suis contente de pouvoir amener mon témoignage (malgré que cela réveille de mauvais souvenirs). J'espère que mon témoignage l'aidera dans sa démarche qui j'espère aboutira favorablement pour lui.

PS : Je tiens à la disposition les arrêts maladies avec la mention "------ réactionnel à un harcèlement moral et même un certificat de mon médecin traitant de l'époque (Dr TROUVÉ St ANGEAU)

TA Poitiers 2300505 - reçu le 21 février 2023 à 17:35 (date et heure de métropole)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ N° : 120487200595 Nationalité Française

Nom : METAYER

Prénom(s) : ANNICK, ELISABETH, MARIE, GERMAINE

Sexe : F Né(e) le : 03.07.1971

à ANGOULÊME

Taille : 1,65m

Signature du titulaire :

IDFRAMETAYER<<<<<<<<<<<<<<<<<<<872045

1204872005953ANNICK<<ELISAB7107034F6

Adresse : 79 RUE DE SAINT GENCE
LIMOGES (87)

Carte valable jusqu'au : 05.04.2022

délivrée le : 06.04.2012

par : PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE (87)

Signature de l'autorité :

Pour le Préfet,
le Chef de Section délégué,
Jocelyne PAILLER

TA Poitiers 2300505 - reçu le 21 février 2023 à 17:35 (date et heure de métropole)